

## CM06072023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 juillet à 19 heures 00 minute, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués se sont réunis dans la salle des mariages de la commune sous la Présidence de Madame BOCHÉ, Maire.

### Etaient présents

	Mme DARRAS Zohra	Mme LEMAITRE Danièle
Mme BOCHÉ Audrey		M LOUIS Martial
	M. FARES Youssef	M. NIBAS Bruno
M. CHOQUET Pascal		
M. DABONNEVILLE Jean-Pierre	M. FOURRIER Daniel	Mme VIGNÉ Isabelle

**Absents excusés :** M. Caron donne pouvoir à M. Dabonneville ; Mme Blandurel donne pouvoir à Mme Lemaître ; M. Fossier donne pouvoir à Mme Darras ; M. Van De Kerchove donne pouvoir à Mme Boché.

**Secrétaire de séance :** Mme Danièle Lemaître

Ouverture de la séance à 19h09 suivant l'ordre du jour.

### **01) Approbation du procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal**

Le procès-verbal de la dernière réunion de conseil municipal ne fait l'objet d'aucune remarque.

### **02) Pack mairie connectée – Somme Numérique**

Il s'agit d'un pack comprenant différentes fonctionnalités que nous utilisons déjà et pour lesquelles nous payons un abonnement comme : le nom de domaine, la page internet, la transmission des actes au contrôle de légalité, la clé de signature et le parapheur électronique. Mais également de nouvelles fonctionnalités comme la sauvegarde des données, l'archivage électronique et le partage de fichiers volumineux. Ce pack nous permettrait de réaliser des économies tout en développant nos activités numériques. Il permettrait également d'amorcer une mutation d'utilisation, en changeant de prestataire pour les logiciels mairie. Nous sommes actuellement engagés avec Berger Levrault jusqu'en décembre 2023. Il s'agirait de passer chez LOGICOM qui offre les mêmes prestations pour une diminution d'un tiers du coût actuel.

Le pack mairie connectée est proposé au prix de 350 € HT, soit 420 € TTC par an.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, votent :

Voix contre 0 abstention 0 voix pour 14

### **03) Devis aménagement d'un chemin piétonnier et d'un parking cimetièrè**

a) Choix des entreprises

Après mise en concurrence, la société ESER qui s'occupe de l'ingénierie des travaux envisagés le long de la rue de la Terrière, a reçu trois propositions.

BOUFFEL TP pour la somme de 99 150.20 € HT, soit 118 980.24 € TTC ;  
SDC de COLNET TP pour la somme de 94 776.00 € HT, soit 113 731.20 € TCC ;  
EIFFAGE route pour la somme de 82 964.35 € HT, soit 99 557.22 € TTC.

Après analyse des offres, la société ESER estime que la proposition la plus juste et la plus solide est celle d'EIFFAGE route. En effet, l'ensemble des fiches techniques sont présentes dans le dossier déposé et sont conformes aux normes françaises ou européennes, les engagements « développement durable » que l'entreprise EIFFAGE propose sont clairement identifiés, l'entreprise a fourni une planification très détaillée et propose un début des travaux le lundi 4 septembre pour une fin de travaux le 22 septembre (sans compter les intempéries), avec un délai de préparation de 2 semaines et un délai d'exécution de 3 semaines. Enfin, le plan de phasage est très bien détaillé et lisible pour chaque phase des travaux.

Mme le Maire propose de suivre l'avis de la société ESER et de retenir le devis d'EIFFAGE route pour la somme de 82 964.35 € HT, soit 99 557.22 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent :

Voix contre 0 abstention 0 voix pour 14

b) Plan de financement

Fonds d'aide aux communes du Département (40% du montant HT) : 33 186 €  
Amendes de police (30% du montant HT) : 24 889 €  
Fonds propres : 41 482.22 €

Mme le Maire rappelle que ces travaux ouvrent droit au FCTVA pour la somme de 13 871.75 €, ce qui ramènerait le reste à charge de la commune à 27 610.47 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent ce plan de financement et autorisent Mme le Maire à solliciter les subventions et à signer tous documents afférents au dépôt des dossiers.

Mme Darras, conseillère départementale, ne prend pas part au vote

Voix contre 0 abstention 0 voix pour 13

#### **04) Délibération pour dénomination de deux voies publiques**

Il s'agit ici d'approuver la dénomination « impasse du Coquingard » pour la partie de rue qui se termine en cul de sac.

Pour la partie de l'actuelle « voirie neuve » qui se trouve entre la « voirie neuve » et la « rue des Magnus », le choix est offert entre « allée de la vallée du Cange », « allée du bois de la belle étoile » et, suite aux propositions de Monsieur LOUIS, « allée de la couture » ou « allée du val des loups ».

M. FARES manifeste son souhait de donner aux rues des noms de personnalités, et plus précisément de rendre hommage aux femmes. Madame le maire indique que le choix proposé correspond à la coutume locale.

Le conseil municipal est très partagé. Après débat, il se dégage : 3 voix pour « allée de la Couture » et 10 voix pour « allée du val des loups ».

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent les appellations suivantes : « impasse du Coquingard » par :

13 voix pour et 1 abstention (M. FARES)

« Allée du val des loups » par :

10 voix pour et 1 abstention (M. FARES)

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la loi 3DS,

**Considérant** l'intérêt général relatif à l'adressage,

le Conseil Municipal

- adopte les dénominations « impasse du Coquingard » et « allée du val des loups ».

- charge Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

#### **05) Délibération approuvant le tableau de classement des voies communales**

Suite à la modification des noms de rue, il convient d'approuver le tableau de classement des voies communales qui sera annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent :

Contre 0 abstention 0 pour 14

#### **06) Délibération pour l'achat de numéro de maison pour les parcelles concernées par les modifications d'adressage.**

Suite à la modification d'adressage, 4 maisons vont être amenées à changer de numéro de rue. Il est donc proposé d'offrir aux administrés concernés, la plaque de numérotage.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent cet achat et votent :

Contre 0 abstention 0 pour 14

#### **07) Tarifs des concessions cimetière**

Suite aux remarques précédemment formulées lors d'anciens conseils municipaux, il est proposé de revoir les tarifs des concessions de cimetière.

Pour rappel, le tarif actuel est de 100 € pour 50 ans. Il n'existe pas de tarif pour les cavurnes.

Après échanges entre les participants, proposition est faite de porter ce tarif à 150 € .

Concession cavurne : ce point est reporté compte tenu de la diversité des avis et des divergences d'opinion.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal votent pour l'augmentation du tarif des concessions actuelles :

Contre 1 (Mme VIGNÉ)    abstention 1 (M. FARES)    pour 12

### **08) Questions diverses**

*Diminution du temps de travail du poste de secrétaire de mairie* : Le dossier est passé en Comité Social Technique du CDG80 en date du 6 juin 2023. Comme attendu, l'avis du collège des représentants du personnel est défavorable à l'unanimité. Le dossier sera donc examiné une seconde fois lors d'un prochain Comité Social Technique.

*Panneaux de rues et bâtiments communaux* : Voulant profiter des quelques travaux qui seront à effectuer suite aux modifications d'adressage, les panneaux des rues seront uniformisés (écriture blanche sur fond bleu) pour une meilleure harmonie. Les bâtiments communaux (salle polyvalente, ALSH/ cantine, école et mairie) se verront dotés d'une signalisation propre. Nous profiterons du changement de la plaque « horaires de mairie » pour modifier les horaires des permanences comme suit : mardi de 17h à 19h ; mercredi de 10h à 12h ; samedi de 10h à 12h.

### **09) Questions orales**

*Question d'Isabelle Vigné* : Au sujet de l'emplacement du "multi sports", ne faudrait-il pas avertir les habitants de ce projet, du coût et du lieu retenu très clairement. ?

Et y a t-il eu une réunion avec les riverains du bout du stade ? Si oui, quelles ont été leurs réactions ?

*Réponse* : Les riverains à proximité de l'emplacement prévu pour le terrain multi sports ont demandé à rencontrer Mme le Maire. Bien qu'ils soient conscients de l'intérêt que porterait ce projet, ils s'y opposent, arguant des problèmes de nuisances sonores, de squat, de dévalorisation de leurs maisons. Ils ont proposé de mettre en place des jeux vidéo en réseau à la salle polyvalente pour occuper les jeunes, ce que Mme le Maire a refusé. En effet, l'intérêt du projet est d'offrir l'opportunité de pratiques sportives et de « décrocher » les jeunes de leurs écrans. Une autre proposition était de demander à Amiens Métropole l'ouverture du stade mais uniquement ponctuellement et uniquement quelques heures. Cette proposition ne semble pas satisfaisante. Enfin, la proposition de déplacer le projet aux abords de la rue du Petit Camon ou derrière la salle polyvalente a été soulevée. La première proposition placerait le terrain multi sports encore plus près des habitations et impacterait de nombreux riverains, la seconde proposition est tout bonnement impossible : le terrain à l'arrière de la salle polyvalente n'étant pas assez large, ce à quoi s'ajouterait la problématique des week-ends de location. Nous n'avons pas d'autre terrain qui pourrait offrir une telle distance entre l'installation sportive et les premières habitations. Mme le Maire pose donc la question aux membres du conseil municipal sur le devenir du projet.

A l'issue du débat qui s'engage, tant sur l'emplacement que sur les modalités de fonctionnement de cet équipement destiné plus particulièrement aux adolescents et pré-adolescents, il est convenu de réétudier une fois encore ce projet.

Une question de M. Daniel Fourier concernant l'église, arrivée hors du délai de 48 heures prescrit, n'a pas été admise par Mme le Maire.

M. Fourier manifeste sa désapprobation sur cette prise de position (néanmoins conforme au règlement).

La séance est levée à 20 heures 35 minutes.